

LE COQUESILLON



Le bulletin d'information officiel de la Municipalité de Sainte-Luce



DANS CE NUMÉRO

**DES NOUVELLES DE VOTRE
CONSEIL**

**CALENDRIER DES
ÉVÉNEMENTS DE L'AUTOMNE
(CONSULTATIONS
CITOYENNES)**

**ABRIS D'HIVER, CLÔTURE À
NEIGE ET BALISE DE
DÉNEIGEMENT**

**MISE AU POINT ET
INFORMATIONS**

REGISTRE CANIN

AVIS PUBLICS

**COMMUNAUTÉ, ACTIVITÉS ET
LOISIRS**

MOT DE LA MAIRESSE

Des promesses qui se concrétisent !

L'été est derrière nous, l'automne est bien amorcé avec ses belles couleurs et votre conseil municipal en est déjà à la moitié de son mandat. Le temps passe très vite, déjà presque 2 ans que nous travaillons à faire avancer notre municipalité. D'ailleurs, dans la prochaine édition du Coquesillon, nous ferons un bilan de ces 2 dernières années.

Les travaux pour refaire la rue des Érables sont commencés et devraient se terminer à la mi-novembre, si tout va bien. La rue des Marées, quant à elle, est en construction et devrait, elle aussi, être terminée pour la mi-novembre. Si le temps est clément, cette rue pourrait accueillir ses premières maisons, dès le printemps 2024.

Nous avons eu la confirmation du promoteur de la Grande Maison que les travaux pour la construction de 120 condos répartis dans 3 immeubles débiteront au printemps prochain.

La municipalité sera propriétaire des terrains de J.B. Bouchard Inc. dès la mi-novembre. À ce moment, la prévente des terrains pourra débuter. Ces terrains pourront accueillir 32 maisons unifamiliales, par contre, une partie sera réservée pour des logements locatifs.

Nous nous apprêtons à déposer au ministère du Tourisme, pour l'obtention d'une subvention, notre projet «Incognito» qui portera le nom de «Sainte-Luce racontée par le fleuve». Ce sera une oeuvre unique qui fera de Sainte-Luce une visite incontournable.

Nous vous promettons que ces projets de développement qui se concrétisent s'intégreront dans le paysage et seront harmonieux avec notre environnement.

Votre mairesse, Micheline Barriault



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Les dernières rencontres du conseil municipal se sont tenues les 11 septembre, 25 septembre et 2 octobre 2023.

Points d'information:

- Nous souhaitons vous informer que lors de certaines des dernières séances du conseil, pendant la période de questions, il y a eu certains débordements, du dénigrement, des attaques personnelles et de l'intimidation envers le conseil municipal et les employés municipaux. Ces agissements sont inacceptables. Votre conseil municipal souhaite poursuivre son mandat dans le respect. Nous avons donc pris la décision que lors des séances publiques, durant la période de questions, seules les questions seront admises. Il ne sera plus autorisé de faire des commentaires ou de donner des opinions. Les séances continueront d'être enregistrées et publiées, mais les périodes de questions ne seront plus enregistrées. Les membres du conseil demeureront disponibles sur place, après la séance, pour discuter avec les citoyens et nous serons disponibles pour des rencontres. Nous trouvons dommage d'en venir à ce point et nous tenons à remercier la très grande majorité de la population pour votre appui, votre gentillesse et votre civisme.
- Nous avons félicité les différents organismes pour les activités tenues durant la saison estivale (Tourisme Sainte-Luce, le Comité des Sculpturales, le Marché public de Sainte-Luce et notre personnel municipal qui ont fait briller Sainte-Luce tout au long de l'été.
- Nous avons adressé une motion de félicitations à madame France Lemieux, monsieur André Courchesne et monsieur Joël Gagnon pour le sauvetage d'un citoyen en kitesurfing, le 23 juillet dernier.
- Nous informons les citoyens qui ont des fosses septiques que le projet de vidange, par la municipalité et facturé sur le compte de taxes, ne sera pas en opération avant l'année prochaine.
- Afin de vous rassurer, le Comité des Sculpturales tient à vous informer que le spectacle de Kevin Parent, qui s'est tenu le 25 août dernier, a été un succès avec plus de 700 participants et a dégagé un surplus financier.

Finances:

- Toutes les dépenses ont été acceptées et sont conformes aux prévisions budgétaires.

Administration:

- Il y a eu l'annulation de certains constats d'infraction pour les stationnements payants (erreurs informatiques);
- Une proposition pour le programme de la taxe sur l'essence (TECQ) a été acheminée aux gouvernements du Québec et du Canada, afin de bonifier les subventions aux municipalités pour les supporter dans les travaux d'infrastructures.

Urbanisme:

- Un mandat a été donné à la FQM pour la préparation de la demande de subvention pour le réaménagement de l'intersection de la Côte-de-l'Anse et la route du Fleuve;

- Une modification de zonage est faite pour le secteur de la Grande Maison, et ce, afin de permettre l'implantation d'une garderie;
- Nous avons reçu et accepté la démission de monsieur Paul Martineau, inspecteur en urbanisme (le poste a été affiché). Nous le remercions pour ses années de service;
- Une demande de P.I.I.A est acceptée pour le 45, route du Fleuve Ouest pour permettre la démolition et la reconstruction de la toiture;
- Une demande de P.I.I.A est acceptée pour le 67A, route du Fleuve Est pour la construction d'une habitation familiale jumelée;
- Un usage conditionnel pour une résidence de tourisme a été accepté pour le 398, route 132 Est, lorsque que l'installation septique sera rendue conforme;
- Un usage conditionnel pour une résidence de tourisme a été accepté pour le 222, route Est;
- Un usage conditionnel pour une résidence de tourisme a été accepté pour le 490, route 132 Est.

Travaux publics:

- Une entente a été entérinée avec la Ville de Rimouski pour le déneigement de la rue des Chalets, et ce, pour les 3 prochaines années, d'une somme de 3 144,96 \$ par année;
- Nous acceptons le projet d'une coopération intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour l'achat d'un balai-aspirateur. Ce dernier serait subventionné à 60 %;
- La collecte des matières organiques par conteneur se poursuit pour une année avec la prolongation du contrat actuel;
- L'achat du sel pour l'hiver 2023-2024 est fait avec Mines Saleine pour un montant de 23 698 \$ et l'abrasif avec Les Carrières Dubé et Fils inc. au prix de 10,39 \$ la tonne.

Sécurité publique:

- Nous avons accepté la démission de monsieur Gilles Langlois à titre de directeur du service incendie. Toutefois, ce dernier demeure directeur des Travaux publics. Nous le remercions pour tout le travail accompli;
- Monsieur Vincent Dubé, préventionniste pour notre municipalité, est nommé directeur du service incendie. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Toutefois, ce dernier demeure préventionniste en incendie;
- Le règlement pour l'Urgence 9-1-1 est accepté. Le taux est passé de 0,46 \$ à 0,52 \$.

Développement:

- Un dépôt de l'état du matériel roulant de la municipalité est fait et est disponible sur notre site Web;
- Le prolongement de la rue des Coquillages se nommera la rue des Marées;
- Un règlement autorisant un emprunt de 98 800 \$ pour les honoraires d'ingénierie est fait pour la rue du développement résidentiel de la Grande Maison. Ce montant sera remboursé par le promoteur;
- Une offre de services est acceptée d'une somme de 12 072,38 \$ à Expertise Marine pour un accompagnement en matière de conformité dans le projet Incognito;
- Une intention de règlement d'emprunt au montant de 500 000 \$ est faite pour le projet Incognito, conditionnellement aux succès des recherches de subventions.

Il est à noter que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 6 novembre 2023 à 20 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE L'AUTOMNE

Les citoyens seront invités à contribuer à la réflexion et aux décisions du conseil municipal aux dates suivantes:

1er novembre 2023 : Bilan des boutiques de plage (par internet);

8 novembre 2023: Bilan des stationnements payants (par internet);

9 novembre 2023: Consultation sur le développement de la rue des Marées (en présentiel à la salle Louis-Philippe-Ancil à 19 h);

16 novembre 2023: Consultation sur le développement de la rue J.B. Bouchard (en présentiel à la salle Louis-Philippe-Ancil à 19 h);

23 novembre 2023: Consultation sur les résidences de tourisme et locations à court terme (en présentiel à la salle Louis-Philippe-Ancil à 19 h);

7 décembre 2023: Consultation sur la planification stratégique quinquennale 2024-2029 (par internet et en présentiel à la salle Louis-Philippe-Ancil à 19 h);

11 décembre 2023: Présentation et adoption du Plan d'action 2024 et du Programme triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026 (en présentiel à la salle Louis-Philippe-Ancil à 20 h);

20 décembre 2023: Présentation et adoption du budget 2024 (en présentiel à la salle Louis-Philippe-Ancil à 20 h).



ABRIS D'HIVER, CLÔTURE À NEIGE ET BALISE DE DÉNEIGEMENT

- Tous les types d'abris d'hiver ainsi que les clôtures à neige peuvent être installés durant la période allant du 1er octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante;
- Un maximum de 2 abris d'hiver pour les automobiles est autorisé par propriété (superficie totale maximale autorisée est de 42 mètres carrés);
- Un maximum de 2 abris d'hiver pour le rangement est autorisé par propriété (superficie totale maximale autorisée est de 15 mètres carrés);
- L'abri d'hiver et les clôtures à neige doivent être installés à une distance minimale de 1 mètre de la ligne avant de la propriété et à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- Les balises de déneigement ne doivent pas se situer dans l'emprise de la municipalité et doivent demeurer visibles, et ce, même lors des grandes accumulations de neige. Advenant un bris aux équipements municipaux dû à la mauvaise localisation d'une balise, la municipalité pourrait émettre une facture au citoyen fautif pour les réparations qui s'avèreraient nécessaires.

MISE AU POINT SUR LE PROJET DE RECHARGE DE PLAGE DANS L'ANSE-AUX-COQUES

En juin 2022, il y a eu deux assemblées de consultation publique, concernant les recharges de plage réalisées à la plage de l'Anse-aux-Coques. Faisons un court rappel des actions qui ont été posées à travers le temps:

- 2014 – Première recharge de plage à la plage de L'Anse-aux-Coques;
- 2014-2022 – Plusieurs entretiens de la couche de confort ont été réalisés;
- 2022 – Une recharge importante d'entretien de la plage a été effectuée.

Les travaux réalisés jusqu'à maintenant confirment qu'il s'agit d'un type de structure qui est efficace pour protéger les résidences et les infrastructures municipales. C'est à partir des résultats obtenus en ce qui a trait au comportement de la recharge de plage, qu'une recharge « finale » sera réalisée probablement à l'automne 2024.

Cette recharge de plage plus haute et plus profonde que celle existante sera installée le long de la plage de l'Anse-aux-Coques et s'étirera jusqu'au secteur de l'Eider, soit sur une distance d'environ 2 kilomètres. Il s'agit dans les circonstances du meilleur ouvrage à réaliser pour protéger nos berges contre l'érosion et la submersion.

En ce moment, les concepteurs de la recharge de plage sont à finaliser le design qu'aura celle-ci. Évidemment, comme il avait été mentionné lors de la dernière consultation, vous le serez à nouveau lorsque nous connaissons le profil final de l'ouvrage afin que vous puissiez donner votre opinion sur ce projet.

Dernièrement, nous avons obtenu la soustraction du projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, étant donné l'urgence d'agir. C'est pour cette raison qu'il est possible que la recharge de plage puisse se faire à l'automne 2024.

Encore une fois, dès que nous aurons des informations sur ce que sera la prochaine recharge de plage, nous vous contacterons pour vous présenter le projet et écouter votre point de vue sur le sujet.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Jean Robidoux
Chargé de projet





PROJET DE LIEN ENTRE LES RUES EUDORE-ALLARD ET TIBO

Nous voulons informer les résidents des rues Eudore-Allard et Tibo que les travaux déjà entrepris pour relier les deux rues vont se finaliser au printemps 2024. En effet, nos travaux ont été interrompus dès que nous avons appris que cette portion de rue se trouvait dans un milieu humide.

Présentement, nous avons présenté une demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour pouvoir réaliser les travaux. À ce moment, nous croyons pouvoir obtenir le permis pour finaliser les travaux.

Jean Robidoux
Chargé de projet

REGISTRE CANIN

Enregistrer son chien

En vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, tous les propriétaires ou gardiens de chiens sont maintenant dans l'obligation d'enregistrer leurs chiens avec la municipalité. Pour faciliter la tâche, vous pouvez faire l'enregistrement en ligne. Il est également possible de remplir le formulaire au bureau municipal.

Le propriétaire ou gardien du chien doit fournir, pour l'enregistrement, les renseignements contenus dans le formulaire en ligne ou en version papier disponible au bureau municipal. Par la suite, une médaille portant un numéro d'identification vous sera remise, en main propre ou par la poste.

Les frais annuels d'enregistrement fixés par la Municipalité de Sainte-Luce sont au coût de 25 \$ et sont payables au plus tard le 1er mai de chaque année, et ce, par chien.

Veuillez prendre note qu'un formulaire par chien doit être rempli.

Le lien pour remplir le formulaire en ligne est disponible sur notre site Web et sur la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Luce.

Pour ceux et celles qui désirent remplir le formulaire en format papier, vous devez vous présenter au bureau municipal situé au 1, rue Langlois, sur les heures d'ouverture.



AVIS PUBLICS

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2023-359, amendant le règlement de zonage de la municipalité (R-2009-114) pour modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF).

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le lundi 11 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement no. R-2023-359, amendant le règlement de zonage numéro R-2009-114 pour modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF) »;
- Le but de ce règlement est de modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF) faisant partie intégrante du règlement de zonage no. R-2009-114, afin d'y autoriser les usages « Garderie et Dépanneur ». La zone 131 (MTF) est constituée de l'immeuble situé au 181, route 132 Ouest et connue sous le nom de « La Grande Maison »;
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 octobre 2023, à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent (sous-sol). Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca).

Donné à Sainte-Luce ce 11 octobre 2023.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2023-358 sur la démolition d'immeubles.

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le lundi 11 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé «R-2023-358 sur la démolition d'immeubles»;
- Le but de ce règlement est de donner la possibilité à la municipalité d'évaluer l'intérêt des demandes de démolition, complète ou partielle, des bâtiments soumis au règlement autant que la valeur des projets potentiels de remplacement. Concrètement, il permet d'interdire la démolition d'immeubles d'intérêt ou de l'autoriser, à certaines conditions;
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 octobre 2023, à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent (sous-sol). Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca).

Donné à Sainte-Luce ce 11 octobre 2023.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CONCOURS DÉCORE TA MAISON



PRIX DE PARTICIPATION

- 1 PRENDS UNE PHOTO DE TA MAISON OU DE TON APPARTEMENT DÉCORÉ POUR L'HALLOWEEN
- 2 ENVOIE-LÀ PAR COURRIEL À LOISIRS@SAINTELUCE.CA AVEC TON NOM ET TON ADRESSE*

Ce concours est possible grâce aux bénévoles du comité loisirs, événements et culture et la collaboration de nos généreux partenaires.



Vous offrez des friandises le 31 octobre? Savez-vous qu'il est possible de le signifier aux enfants en vous inscrivant sur le site www.halloweenauquebec.com

*Date limite le 31 octobre, date à laquelle le tirage sera effectué.

SAINTE-LUCE



Halloween

Dimanche le 29 octobre
13h à 16h

Salle Louis-Philippe Anctil, secteur Luceville

**MAISON MANTÉE, FÊTE COSTUMÉE,
CHASSE AU TRÉSOR, ET PLUS ENCORE!**

Nous invitons les parents
à accompagner leurs enfants!
Il y aura du café!

Merci aux bénévoles du comité loisirs, événements et culture



XXXX

SESSION D'AUTOMNE (7 SEMAINES)
DÉBUTANT LE MARDI 7 NOVEMBRE 2023

CARDIO-MUSCU

HORAIRE: LES MARDIS ET JEUDIS
HEURE: 18 H À 19 H
ENDROIT: ÉCOLE BOIS-ET-MARÉES DE LUCEVILLE

INSCRIPTION: LOUISE GAGNÉ - 418-730-8943

TARIFICATION:
15 COURS: 90 \$
8 COURS: 55 \$
À LA FOIS: 9 \$


MARCHÉ

Simplement Noël



Artisans locaux et producteurs/transformateurs agroalimentaires

info@isabellest-laurent.com

 Ancienne église de Luceville - 59, rue Saint-Laurent

MARCHÉ DE NOËL

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023 DE 10H à 17H

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023 10 H à 16 H

ORGANISÉ PAR

LE CERCLE DE FERMÈRES SAINTE-LUCE

AVEC LA PARTICIPATION DES ARTISANS

ET AGRO-ALIMENTAIRES DE LA RÉGION

AU CENTRE GABRIEL NADEAU 1, Rue Langlois Sainte-Luce

Repas en formule pour apporter

Samedi : sandwiches variés avec breuvage

Dimanche : cipaille et salade de choux

JOYEUSES FÊTES!

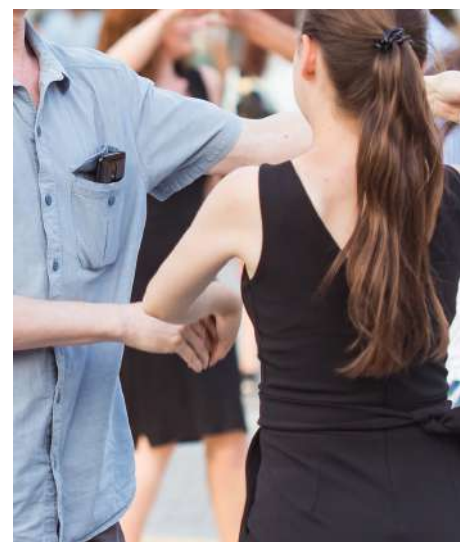
LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

Le Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce vous invite à son activité de danse sociale et de danse de ligne avec monsieur Bertrand Fortin et monsieur Mario Brideau à l'accordéon, le dimanche 15 octobre 2023 de 13 h à 16 heures, au Centre Gabriel Nadeau, 1 situé au 1, rue Langlois.

Prix d'entrée : 7 \$

Bienvenue à tous!

Pour informations : Réjean Beaumont 581-246-3391



Cours de mémoire (6 semaines)
 Les lundis du 16 octobre au 20 novembre
 Début 16 octobre de 9 h 30 à 11 h
 59, rue St-Laurent Sainte-Luce (secteur Luceville)
 Salle la Bernache
 Pour information et inscription
 Contactez:
 club50ansplus.sainteluce@gmail.com
 Ou Denis Ross prés. 418-739-3552

$E=mc^2$
 Jeux de mémoire,
 activités, trucs
 $x+y-z=50+$
 Coût 2\$ par atelier

 **Club des 50 ans et +**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DU SECTEUR SAINTE-LUCE

Heures d'ouverture:

Mercredi de 18 h à 20 h et Dimanche de 10 h à 12 h

Adresse, téléphone et courriel:

1, rue Langlois, Sainte-Luce (QC), G0K 1P0

Téléphone: (418) 739-4420 (poste 8) et courriel: biblio.luce@crsbp.net

Tous nos services sont gratuits !

Emprunt de livres (romans, documentaires, revues, BD et livres jeunesse), demande spéciale de livres, livres numériques, coin jeunesse, accès à Internet et au wifi et au piano numérique avec casque d'écoute.



